

CREATION D'UN SERVICE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE VELOS

La municipalité s'est engagée dans une démarche de développement durable pour la Ville de Tarbes. Cette préoccupation guide désormais les actions menées et un des objectifs est de réduire les déplacements en voiture individuelle au profit des modes doux de déplacements.

Aussi, il est proposé de créer un service de mise à disposition gratuite de vélos dénommé « Vél'en Ville », afin d'offrir un complément de mode de déplacement qui soit à la fois performant, rapide et écologique pour les habitants de la ville et les visiteurs.

Il est envisagé dans un premier temps de réaliser l'installation d'une station de vélos dans un local place du Foirail et de mettre à disposition 100 vélos. Ce service sera géré en régie directe par la ville.

Le service sera accessible, dans la limite des vélos disponibles dans la station, toute l'année, de 10H à 12H et de 14H à 19H, du mardi au samedi. L'utilisateur s'engagera par la signature d'un contrat à utiliser le vélo avec la diligence d'un bon père de famille, seulement en environnement urbain et dans la limite de l'agglomération tarbaise. En cas de détérioration, d'usage frauduleux ou de vol du vélo, le client est responsable et sera redevable du montant de la réparation ou du remplacement du vélo.

Un règlement fixera les modalités de cette mise à disposition.

En fonction de l'adhésion de la population à ce nouveau service, il pourra être envisagé dans un second temps, d'étendre le dispositif.

En conséquence, et après examen de la commission Développement Economique, Finances, Intercommunalité du 11 Janvier 2008, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce nouveau dispositif de mise à disposition gratuite de vélos
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.